DEPARTEMENT DE L'AUBE
Commune *de VITRY LE CROISE - 438*
Syndicat des classes de la vallée de l'Arce - 610

REÇU LE :
13 JAN. 2025
CDG 10

2024_24

Arrêté n°2024_24 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE de l'ANNEE 2025

Le Maire de VITRY LE CROISE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 Juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 11 Mai 2021 après avis du Comité Technique du 28/01/2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe l'agent dont le nom suit :

Mme Nadia LONGUET

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à VITRY LE CROISE le 5 Décembre 2024

Le Maire de VITRY LE CROISE,
Bernard LEMAITRE

MAIRIE de VITRY-LE-CROISE 10110 AUBE

Bernard LEMAITRE

Bernard LEMAITRE
2024.12.05 17:14:39 +0100
Ref:7740413-11615802-1-D
Signature numérique
le Maire

La Présidente du Syndicat des Classes
Aline TELMARD

SYNDICAT DES CLASSES 10110 CHERVEY

L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
  Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.